

Québec, le 22 mai 2009

Madame Anne Lacoursière
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Questions supplémentaires du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE) sur le projet Canadian Malartic

Madame,

Le BAPE a demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de répondre aux questions suivantes concernant le projet aurifère Canadian Malartic.

Question :

Quelles mesures le Ministère entend-il prendre afin d'identifier si une éventuelle contamination de l'eau souterraine proviendrait des matériaux déposés dans le parc à résidus de la minière East Malartic dont il a la responsabilité, ou des activités liées au projet d'Osisko ?

Réponse :

Le MRNF entend mettre en place un programme de suivi de l'eau souterraine dès cet été. Ce suivi permettra de vérifier la qualité de l'eau dans les conditions actuelles du parc à résidus miniers East Malartic. Ce suivi sera réalisé à partir de puits d'observation existants en périphérie du parc à résidus, à partir des forages d'exploration existants et du puits de la mine East Malartic. Une firme de génie conseil, ayant des spécialistes en hydrogéologie à leur emploi, sera mandatée pour réaliser ce suivi. En plus, de l'acquisition des connaissances sur la situation actuelle, le MRNF établira des critères distinctifs pour chacune des exploitations. Sans être exhaustif, la minéralogie des gisements, l'utilisation des cyanures pour le traitement de l'or par Osisko et le pourcentage de sulfure seront des critères qui devraient permettre de distinguer la contamination, le cas échéant.

Question :

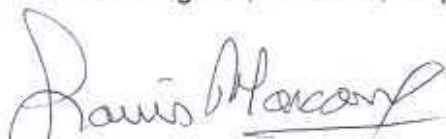
Dans l'éventualité où le suivi de la qualité de l'eau souterraine démontrait qu'il y ait un accroissement de la contamination des eaux souterraines nécessitant des interventions, sur quelle base serait fait le partage des responsabilités ?

Réponse :

Pour l'instant il n'y a aucun signe de contamination de l'eau souterraine. L'eau pompée du puits de la mine East Malartic est d'excellente qualité.

Dans l'éventualité d'une contamination de l'eau souterraine, il faudra établir clairement la provenance de cette contamination à partir, entre autres, des critères établis. Une fois la responsabilité identifiée, les interventions requises seront faites par le responsable.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Louis Marcoux, ing.